

## ROSP GÉNÉRIQUE

### La FSPF n'acceptera pas une ROSP génériques peau de chagrin en 2015

Les partenaires conventionnels se sont réunis ce mercredi 16 septembre pour envisager les évolutions de la rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) génériques pour 2015. Ce premier tour de table soulève les plus vives réserves de la part de la FSPF, dont les estimations montrent que l'enveloppe globale dévolue à la ROSP génériques serait réduite de près de 20% en 2015 contre 143 millions d'euros en 2014. Le compte n'y est pas !

Mais ce n'est pas tout. En plus de vouloir réduire la rémunération, l'assurance maladie propose de nouvelles obligations pour le pharmacien d'officine, comme la transmission du numéro RPPS des praticiens hospitaliers aux caisses.

D'une part, la FSPF n'accepte pas que l'assurance maladie puisse demander aux pharmaciens un travail supplémentaire en contrepartie d'une rémunération diminuée.

D'autre part, la FSPF rappelle qu'en rémunérant un travail qui auparavant ne l'était pas, la ROSP génériques constitue un des éléments de compensation mis en œuvre pour soutenir le réseau officinal face aux mesures d'économies contenues dans les lois de financement de la sécurité sociale. **Réduire l'enveloppe de la ROSP génériques pour 2015, reviendrait à appliquer un plan d'économie supplémentaire sur l'officine. Un plan de trop. La FSPF rejette vigoureusement cette éventualité.**

Par ailleurs et pour la deuxième année, la ROSP AVK n'a pas été versée en violation des délais de règlement conventionnels. La FSPF, demande une simplification avec la mise en place de la mensualisation de la rémunération pour améliorer les trésoreries.

Les pharmaciens d'officine sont engagés pour la substitution générique et sans leur action responsable, la France n'aurait pas atteint aussi rapidement, les taux de substitution aujourd'hui constatés.

**Pour la FSPF, ce travail mérite d'être respecté par une véritable rémunération.**